

Monsieur Gérard BRUN
Directeur du personnel
Groupe Dauphiné Libéré

Recommandée à main

Veurey, le 21 janvier 2004

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier nous invitant à participer aux réunions de réflexion provoquées par Monsieur Yves de Chaisemartin.

Néanmoins, nous vous précisons que la Filpac-CGT Dauphiné Libéré participera à ces réunions uniquement si nous constatons un total respect des accords en vigueur dans l'entreprise.

Sur divers dossiers, vous avez choisi de modifier les fonctionnements et des usages sans faire nullement appel aux discussions paritaires. De la même manière vous avez procédé aux modifications et applications partielles des accords.

Notamment, vous avez choisi de procéder de la sorte concernant :

- *La réorganisation sans négociation du service Exécution,*
- *La réorganisation sans négociation des services Standard et Garçons de Bureau à Veurey,*
- *La mise en place d'Indesign pour le service Mise en page jour, qui n'est pas respectée,*
- *L'accord intermédiaire pour le secteur Compogravure, qui n'est pas respecté,*
- *L'accord de passage entre AGI et PSE qui n'est pas respecté.*

Votre attitude nous alarme. Surtout quand Monsieur De Chaisemartin nous annonce des discussions intenses.

Quelle place octroyez-vous à la négociation dans ces discussions ?

Dans ce contexte nous demandons :

le respect et l'application intégrale des accords signés,

le strict respect des principes de la négociation paritaire,

de suspendre, le temps des discussions entre les organisations syndicales et la Direction, et tant que nous n'avons pas signé un accord d'effectif pour ce service, la mutation hors accord des clavistes d'AGI vers PSE.

.../...

.../...

Nous attendons par retour du courrier une réponse précise de votre part.

Dans l'attente de cette réponse et des faits qui rétabliront le respect des accords et la place du paritarisme dans l'entreprise, les élus CGT du Dauphiné Libéré ne participeront à aucune réunion d'aucune sorte, tant que la Direction Générale ne respectera pas l'intégralité des accords en vigueur dans l'entreprise.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Eduardo Morgan
Secrétaire Général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie :

M. Michel NOZIERE
M. Henri-Pierre GUILBERT
M. BOUTONNET (Inspecteur du travail)
Filpac-CGT
Affichage